



Avertissement



GRANDES CULTURES

No 25 – 9 juillet 2010

EN BREF :

- Évaluation du risque de la fusariose de l'épi du blé et de l'orge (en date du 9 juillet 2010).

ÉVALUATION DU RISQUE D'INFECTION POUR LA FUSARIOSE DE L'ÉPI DU BLÉ ET DE L'ORGE

Cet avis présente une évaluation du risque d'infection **pour les semis réalisés en début de mai jusqu'à la mi-mai dans différentes régions du Québec**. Vous êtes concerné par cet avis si votre culture de blé est en floraison ou sur le point de l'être, si votre culture de blé est en épiaison et fleurira dans les prochains jours ou encore si votre culture d'orge est à l'épiaison.

Le blé et l'orge épiés, et qui sont en floraison ou le seront dans les prochains jours, sont sujets à l'infection. Les températures très chaudes et humides des derniers jours ainsi que les averses et les orages prévus pour aujourd'hui et pour la fin de semaine sont très propices au développement du champignon et à l'infection des céréales. **Surveillez attentivement le stade de votre culture et les conditions météorologiques et climatiques réelles qui sont spécifiques à votre situation.**

Le risque d'infection par le champignon qui cause la fusariose de l'épi est étroitement associé aux conditions climatiques qui sont présentes au moment de l'épiaison et de la floraison. **De façon générale, il faut tenir compte des conditions particulières de votre site pour l'évaluation du risque d'infection, soit le stade de développement de la culture et les conditions climatiques.** Les bulletins d'information disponibles sur le site Web du Réseau d'avertissements phytosanitaires sont utiles pour donner des renseignements généraux sur la fusariose (<http://www.agrireseau.qc.ca/rap/navigation.aspx?sid=1679&pid=0&r=>).

Veuillez vous référer au tableau ci-dessous pour évaluer le niveau de risque général d'infection par le *Fusarium* pour les prochains jours dans votre culture.

Niveau de risque pour la fusariose de l'épi du blé et de l'orge au Québec					
Régions	Niveau de risque				
	Date de la mi-floraison réelle ou anticipée				
	Vendredi 9 Juillet	Samedi 10 Juillet	Dimanche 11 Juillet	Lundi 12 Juillet	Mardi 13 Juillet
Grande région de Montréal : Montréal, Vaudreuil-Dorion, Laval, Basses-Laurentides, Lanaudière, Montérégie-Est et Montérégie-Ouest	T-Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé
Outaouais	T-Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé
Estrie	T-Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé
Mauricie	T-Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé
Centre-du-Québec	T-Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé
Région de Québec (rive nord et rive sud)	T-Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé
Beauce	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé
Charlevoix	Élevé	É-Moyen	Élevé	Élevé	Élevé
Saguenay/Lac-Saint-Jean	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé
Abitibi/Témiscamingue	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé
Bas-Saint-Laurent (Montmagny, La Pocatière, Kamouraska, Rivière-du-Loup, Trois-Pistoles, Rimouski, Mont-Joli)	Élevé	É-Moyen	Élevé	Élevé	Élevé
Témiscouata	Élevé	É-Moyen	É-Moyen	Élevé	Élevé
Vallée de la Matapédia	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé
Matane	Élevé	Moyen	É-Moyen	É-Moyen	Élevé
Baie-des-Chaleurs	Élevé	Élevé	É-Moyen	Élevé	Élevé

Légende (par ordre décroissant du risque d'infection) :

T-Élevé : Très élevé

Élevé

É-Moyen : Élevé à moyen

Moyen

M-Faible : Moyen à faible

Faible

T-Faible : Très faible

- : Données insuffisantes



Traitement contre la fusariose de l'épi du blé ou de l'orge avec un fongicide

Il existe des produits dont l'usage est homologué contre la fusariose de l'épi. Le **FOLICUR 432^{MD} F** (tébuconazole) est homologué **pour le blé seulement**. Le **PROLINE^{MD} 480 SC** (prothioconazole) est homologué pour le **blé et pour l'orge**. Il s'agit de fongicides systémiques à large spectre. **Veuillez suivre les directives d'utilisation prescrites par le manufacturier.** Consultez les étiquettes et les directives du manufacturier qui sont déposées sur le site de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) :

FOLICUR^{MD} 432 F : http://pr-rp.pmra-arl.gc.ca/PR_SOL/pr_web.ve2?p_ukid=10857

PROLINE^{MD} 480 SC : http://pr-rp.pmra-arl.gc.ca/PR_SOL/pr_web.ve2?p_ukid=11767

Vous pouvez aussi obtenir de l'information pertinente sur le site Web de Bayer à l'adresse suivante : <http://www.bayercropscience.ca>.

L'usage d'autres fongicides est homologué par l'ARLA, mais certains produits ne semblent pas disponibles :

BRAVO[®] 500 (chlorothalonile), de Syngenta : http://pr-rp.pmra-arl.gc.ca/PR_SOL/pr_web.ve2?p_ukid=7200

BRAVO 720 (chlorothalonile), de Syngenta : http://pr-rp.pmra-arl.gc.ca/PR_SOL/pr_web.ve2?p_ukid=16885

ECHO 720 (chlorothalonile), de Sipcam Agro USA, Inc./Distribué par United Agri Products Canada Inc. : http://pr-rp.pmra-arl.gc.ca/PR_SOL/pr_web.ve2?p_ukid=18187

Texte rédigé par :

Yves Dion, Martin Lauzon et Sylvie Rioux, agronomes, CÉROM

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES GRANDES CULTURES

Claude Parent, agronome – Avertisseur

Direction de la phytoprotection, MAPAQ

Téléphone : 418 380-2100, poste 3862 – Télécopieur : 418 380-2181

Courriel : Claude.Parent@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Bruno Gosselin, agronome et Cindy Ouellet, RAP

© Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 25 – grandes cultures – 9 juillet 2010

